

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 007-8155/20/BM**

#### **■ Approbation d'une convention avec l'Agence de Financement des infrastructures de Transport de France (AFITF) relative à l'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension vers le Nord et le Sud du réseau de tramway de Marseille (1ère phase) et la création d'un site de maintenance et de remisage**

**MET 20/14722/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a pris la décision de lancer la première phase de l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille au Nord jusqu'à Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye. Cette première phase poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Au Sud, le prolongement du tramway s'étend entre la place Castellane (6ème arrondissement) et le futur Boulevard Urbain Sud, au niveau de la traverse de la Gaye (9ème arrondissement) sur un linéaire d'environ 4,4km. Le réseau de tramway sera alors en interconnexion avec cet axe routier structurant. Est également prévu la réalisation d'un bâtiment qui devra accueillir la maintenance et le remisage du matériel roulant, ainsi qu'un parc relais sur le site de Dromel Montfuron ainsi qu'un parking relais au terminus de la Gaye.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Depuis la Place Castellane, le tracé emprunte l'avenue Jules Cantini jusqu'à la place du Général Ferrié, puis le boulevard Schloesing jusqu'à la station de métro Ste-Marguerite Dromel. Il emprunte ensuite la rue Augustin Aubert puis l'avenue Viton jusqu'au rond-point avec l'avenue de La Gaye. Au total, 10 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Au Nord, le prolongement du tramway s'étend entre l'actuel terminus d'Arenc (2ème arrondissement) et le pôle multimodal de Gèze (15ème arrondissement) sur un linéaire d'environ 1,8km.

Depuis la rue d'Anthoine, le tracé emprunte la traverse du Bachas et la rue du Marché avant de rejoindre l'avenue Roger Salengro et la rue de Lyon. L'opération d'extension du tramway accompagne ainsi l'opération d'aménagement urbain d'Euroméditerranée.

Au total, 4 stations sont envisagées sur cette partie du tracé.

Ce projet d'extension dans sa globalité Nord et Sud comprend non seulement la réalisation des infrastructures liées au système de tramway mais aussi la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées, et ce, de façade à façade.

Le principe d'extension du réseau de tramway a été adopté par :

- délibération DTM 009-583/14/CC du 19 décembre 2014, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud.
- délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud pour un montant de 14 100 000 Euros Hors Taxes.
- délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération au Nord jusqu'au boulevard capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron.
- délibération TRA 001-368/16/BM du 30 juin 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le lancement de la concertation préalable pour la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron.
- délibération TRA 021-4616/18/CM du 18 Octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et son affectation.

Ce projet figure parmi les objectifs du programme d'investissements en Transports en Commun en site propre de l'Agenda Mobilité métropolitain approuvé par le Conseil de la Métropole en Décembre 2016. Il figure également dans le nouveau PDU arrêté en décembre 2019.

En octobre 2017, le groupement de maîtrise d'œuvre en charge des études et du suivi de réalisation du projet a été désigné. Le dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale est en cours d'instruction par la préfecture en vue d'une enquête publique au second semestre 2020 permettant le lancement des travaux fin 2020.

Le coût prévisionnel des travaux de l'extension Nord et Sud phase 1 du réseau de tramway de Marseille s'élève à 240 millions d'euros Hors Taxes. La mise en service est prévue en 2025.

Par délibération DTUP 018-373/13/CC du 28 juin 2013 la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs et mobilité durable » pour le prolongement du réseau de tramway de Marseille du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au Boulevard Urbain Sud. Suite à cette candidature, l'Etat a désigné l'opération d'extension du tramway de Marseille Nord et Sud comme lauréate et éligible à une subvention de 29 870 000 euros.

Considérant le démarrage des travaux dans l'année 2020, il est proposé de conclure une convention de financement avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) fixant les conditions, notamment financières, dans lesquelles la Métropole Aix-Marseille-Provence procède à la

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020**

réalisation du projet de prolongement du réseau de tramway Nord et Sud Phase 1, ainsi que les modalités selon lesquelles l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France apporte son concours financier à la réalisation de ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DTM 009-583/14/CC du 19 décembre 2014, la Communauté urbaine a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public concernant le projet d'extension du réseau de tramway d'agglomération du Nord au Sud ;
- La délibération DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud pour un montant de 14 100 000 €HT ;
- La délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, la Communauté urbaine a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération au Nord jusqu'au boulevard capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron ;
- La délibération TRA 001-368/16/BM du 30 juin 2016, de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le lancement de la concertation préalable pour la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel Montfuron ;
- La délibération TRA 021-4616/18/CM du 18 octobre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille première phase et son affectation ;
- La délibération DTUP 018-373/13/CC du 28 juin 2013, la Communauté Urbaine a approuvé le principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat « Transports collectifs et mobilité durable » pour le prolongement du réseau de tramway de Marseille ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis au Conseil de Territoire Marseille Provence du 28 juillet 2020.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la réalisation d'une première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye incluant la création d'un dépôt de tramway.
- Qu'il convient de conventionner avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), pour le financement du projet d'extension du réseau de tramway de l'agglomération marseillaise, au Nord jusqu'au boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à la Gaye incluant la création d'un site de maintenance et de remisage et de deux parcs relais.

**Signé le 31 Juillet 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec L'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France en vue de fixer les modalités et les conditions de financement de la réalisation de l'extension du réseau de tramway nord et sud phase 1 pour un montant de 29 870 000 euros.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la présente convention.

**Article 3 :**

Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets 2020 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence sur les imputations budgétaires : Budget Annexe Transports - Section Investissement - Opération : 2015110600 - Nature : 1311 - Sous politique : C230.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL